



SBV FSA

Schweizerischer Blinden-
und Sehbehindertenverband

Fédération suisse des
aveugles et malvoyants

Communiqué de presse

Nouvelles règles de la circulation routière et prescription en matière de signalisation

La fédération suisse des aveugles et malvoyants est (FSA) déçue par la décision du Conseil fédéral

Berne, le 20 Mai 2020. La fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) est très déçue que le Conseil fédéral ait décidé de permettre à l'avenir, aux enfants jusqu'à 12 ans, de rouler sur le trottoir s'il n'y a pas de piste cyclable ou de voie cyclable. Cette mesure met en danger la sécurité des personnes malvoyantes.

Le fait que le Conseil fédéral ait décidé d'autoriser les enfants jusqu'à 12 ans à rouler à vélo sur le trottoir est une mauvaise nouvelle pour les personnes aveugles et malvoyantes en Suisse. Si, à l'avenir, les vélos sont autorisés à circuler sur les trottoirs, cela représente un danger considérable pour eux. Les personnes aveugles et malvoyantes ne peuvent pas percevoir les vélos et sont en outre particulièrement déstabilisées par leurs mouvements. Les vélos roulent silencieusement, mais sont généralement plus rapides que les piétons. Les collisions et les accidents sont pratiquement préprogrammés. Pour aggraver les choses, les enfants ne sont souvent pas encore en mesure de réagir adéquatement aux mouvements des autres personnes sur le trottoir.

Les personnes aveugles et malvoyantes dépendent de la possibilité d'utiliser les cheminements qu'elles empruntent avec le moins d'obstacles possible. Aujourd'hui encore, leurs déplacements ressemblent souvent à un parcours du combattant, car les passants négligents, les lignes de guidage encombrées et les obstacles inattendus sont autant de sources de dangers. S'ajoute maintenant une autre source de péril. Le Conseil fédéral justifie sa décision en affirmant que le nouveau règlement contribuera à prévenir les accidents de voiture impliquant des enfants et servira ainsi à améliorer la sécurité routière. Pour Martin Abele, responsable du Département de la Défense des intérêts à la Fédération suisse des aveugles et malvoyants, c'est inacceptable : «il ne faut



Generalsekretariat

Könizstrasse 23, 3011 Bern

Tel. +41 (031) 390 88 00, info@sbv-fsa.ch, www.sbv-fsa.ch

pas que la sécurité des personnes atteintes d'une déficience visuelle soit mise en danger pour résoudre les problèmes de sécurité sur les routes. »

La FSA invite le Conseil fédéral et l'Office fédéral des routes (OFROU) à adopter des mesures d'accompagnement. D'une part, les enfants à l'école doivent apprendre le principe de la considération mutuelle en mettant l'accent sur les personnes à mobilité réduite. D'autre part, les changements et les mesures d'accompagnement devraient être évalués après un certain temps avec les différents représentants des personnes concernés. En outre, nous proposons de mettre en place une plateforme sans barrières sur laquelle les conflits dans la zone piétonne pourront être signalés. Afin de réduire le plus rapidement possible le nombre de points de conflit, la FSA demande au Conseil fédéral de veiller à ce que la nouvelle loi sur les voies cyclables soit mise en œuvre rapidement. Plus le réseau des pistes cyclables sera ininterrompu, moins il y aura d'endroits où les enfants se sentiront obligés d'utiliser les trottoirs

En Suisse, plus de 375'000 personnes (et ce chiffre ne cesse d'augmenter) vivent avec une déficience visuelle. En tant qu'organisation nationale d'entraide des personnes aveugles et malvoyantes, la FSA, avec les autres organisations des aveugles, défend les intérêts des personnes concernées dans tout le pays.

Contact :

- Martin Abele, Responsable du département Défense des intérêts
Tél. 031-390 88 17, martin.abele@sbv-fsa.ch



Generalsekretariat

Könizstrasse 23, 3011 Bern

Tel. +41 (031) 390 88 00, info@sbv-fsa.ch, www.sbv-fsa.ch